



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de la performance du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche

Département des pratiques de recherche réglementées

Cellule OGM

Affaire suivie par : Marie-Odile Archange

Tél : 01 55 55 88 11

ogm.confine@recherche.gouv.fr

1, rue Descartes
75231 Paris SP 05

**Direction générale
de la recherche et de l'innovation**

Paris, le 21 novembre 2023

Monsieur Arnaud CARLOTTI
Eurofins BioPharma Product Testing
Biologics
12, rue du parc d'activités ZA du Charpenay
69210 LENTILLY

**Récépissé pour une déclaration d'utilisation confinée d'organismes
génétiquement modifiés de classe de confinement 1,
dossier DUO n° 11391**

Monsieur,

J'ai reçu votre déclaration d'utilisation confinée d'organismes génétiquement modifiés à des fins de recherche, de développement ou d'enseignement au titre du projet :

Projet n°1 : Biobanking des OGM.

L'utilisation déclarée est validée au titre de la réglementation relative aux organismes génétiquement modifiés utilisés en milieu confiné, pour une durée de **cinq ans**.

La classe de confinement 1 est constituée des opérations mettant en œuvre des organismes génétiquement modifiés du groupe I et dont le risque pour la santé humaine et pour l'environnement est nul ou négligeable, conformément aux articles L. 532-1 et D. 532-3 du code de l'environnement.

Ce récépissé vaut **agrément de l'installation** pour une durée de **cinq ans** sous la référence suivante : **L1-1408**.

Comme le prévoit l'article L. 532-3 du code de l'environnement, de nouvelles utilisations de classe 1 peuvent être mises en œuvre dans cette installation sans réitérer de déclaration, sous réserve d'une évaluation préalable du risque, tenue à disposition de l'administration. Ces auto-évaluations seront notamment demandées lors des visites d'inspection du ministère chargé de la recherche.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma meilleure considération.

Pour la ministre et par délégation
le chef du département des pratiques
de recherche réglementées

Laurent PINON